

Public ou privé ? Dans le carré d'or marseillais, le mystérieux statut d'une avenue fermée

Dans le 8e arrondissement de Marseille, l'avenue Ferdinand Flotte a été totalement fermée aux passants il y a quatre ans. Problème : ni la Ville, ni la métropole n'attestent clairement de son caractère privé.



Par Victor Giat,, le 11 Août 2025

Lien : <https://marsactu.fr/public-ou-privé-dans-le-carre-dor-marseillais-le-mystérieux-statut-dune-avenue-fermée/>

Les automobilistes et les piétons qui s'engagent sur l'avenue Ferdinand Flotte, dans le 8e arrondissement de Marseille, ne vont jamais très loin. Ils font quelques mètres et passent devant la porte en métal du numéro 1A. C'est tout juste s'ils aperçoivent, un peu plus loin, l'école primaire Flotte au numéro 2. Ils ne verront pas le numéro 3, ni les suivants. Parce qu'au-delà, impossible de poursuivre sur cette voie à moins d'outrepasser un portail vert surmonté de pics.

De l'autre côté, les façades aux couleurs pastel se succèdent. Ici, on ne croise pas grand monde, à l'exception de rares résidents. Aucun d'entre eux n'a communiqué son nom de famille, ni son prénom. *"Même quand tu sonnes chez eux, ils ne viennent pas t'ouvrir, rapporte un ouvrier. Aujourd'hui, je viens pour faire des rénovations, le propriétaire m'a dit qu'il laissait la porte ouverte pour que je puisse accéder à son entrée. Je ne l'ai même pas vu."*

700 mètres privatisés

Jusqu'ici, cet endroit s'inscrit dans la droite lignée de ces résidences marseillaises qui choisissent de se barricader. Dans la majorité des cas de ce phénomène massif, largement documenté par *Marsactu*, ces résidences sont privées. Sauf que, cette fois, le caractère privé n'est pas clairement établi.

"Si elle est privée, à qui appartient-elle ?", s'interroge le comité d'intérêt de quartier (CIQ) Saint-Giniez Prado Plage dans un courrier adressé au maire de Marseille daté d'octobre 2022. Interrogée sur le sujet, la Ville n'est, dans un premier temps, pas parvenue à exhumer de titre de propriété.

Si elle est privée, à qui appartient-elle ?

Le CIQ Saint-Giniez Prado Plage

Plus on s'enfonce dans l'avenue, plus le bruit des moteurs sur les routes s'amenuise. Personne, à part les résidents de l'avenue, ne peut y circuler. Cinq cents mètres plus au sud, une fermeture bloque le passage des

véhicules comme des passants. En additionnant les mètres supplémentaires de l'avenue du Chalet, perpendiculaire à l'avenue Ferdinand Flotte, plus de 700 mètres de rue sont entièrement privatisés. La fermeture complète date d'il y a plus de quatre ans. *"Depuis que c'est fermé, c'est plus tranquille"*, affirme une riveraine, dissimulée derrière le mur qui sépare son jardin du bitume.

Comment cette privatisation silencieuse peut-elle persister ? On trouve un début d'explication dans une note d'information de la Ville de Marseille, datée du 10 juin 2022 : *"Le statut de voie publique ou privée [de l'avenue Ferdinand Flotte] fait régulièrement l'objet d'interrogations. Une enquête publique a été ouverte en 1968 pour proposer le classement dans la voirie communale de [plusieurs voies dans le quartier, dont] cette avenue. Le commissaire enquêteur ayant enregistré 272 réclamations, le projet a été mis en veille."* En l'absence *"d'acte d'acquisition de cette voie par la Ville de Marseille"* ou de *"délibération versant cette voie dans le domaine public"*, la note conclut au caractère privé de cette voie. Elle précise aussi que la Ville de Marseille n'a jamais contesté en justice le statut privé de l'avenue. Aujourd'hui, la municipalité se fait moins catégorique.

Lorsque *Marsactu* a sollicité la Ville de Marseille pour connaître le statut de cette voie, la mairie a d'abord contredit son analyse citée plus haut en répondant que l'avenue Ferdinand Flotte était *"publique, de compétence métropolitaine"*. Pour arriver à cette conclusion, la municipalité s'est appuyée sur le cadastre, cet ensemble de plans et de fichiers administratifs qui recensent les propriétés foncières. Selon le fichier des entités topographiques Topo, un répertoire produit par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), cette voie est enregistrée comme publique. La DGFIP collecte ses données auprès de l'État et des collectivités territoriales (les départements, les régions, les communes...).

Après avoir porté à la connaissance de la Ville de Marseille l'existence de cette note, issue de ses propres services et contredisant cette affirmation, la mairie a reconnu que le statut de l'avenue Ferdinand Flotte était *"flou"*.

Division et héritage

Ici, les angles morts n'existent pas et les marques d'une sécurité exacerbée abondent. En haut de certains portails, le bois des branches se mêle aux fils barbelés. Le tout, surveillé par des caméras. Autre signe de l'attention toute particulière des riverains pour ce qu'il se passe dans cette rue, le logo d'un œil noir sur fond jaune des *"Voisins vigilants"*, un dispositif dont la surveillance est prise en charge par les habitants eux-mêmes, est affiché à l'entrée de l'avenue.

Tous les habitants interrogés sur place soutiennent que l'avenue est privée. Pour eux, il faut remonter au siècle dernier pour comprendre : les riverains interrogés connaissent sur le bout des doigts l'histoire patrimoniale de Ferdinand Flotte, illustre inconnu et ancien propriétaire d'une villa construite ici. Après son décès, sa propriété est découpée et répartie entre ses héritiers en 1888.

Contactée, la métropole, titulaire de la compétence voirie, nuançait, déjà en 2010, ce récit bien ficelé : *"Après différentes recherches effectuées sur les cadastres de 1819 et de 1900 par les services communautaires, il apparaît que l'avenue Ferdinand Flotte est assise sur les anciennes propriétés « Fitch », « Lieutier », ainsi que sur deux propriétés non renseignées et non pas uniquement sur celle de Monsieur Ferdinand Flotte."*

"Pas besoin de journaux"

Mais en 1964, les habitants de l'avenue se constituent en association loi 1901 : l'Adraf, pour association de défense des riverains de l'avenue Ferdinand Flotte. Elle a refusé de s'entretenir avec *Marsactu*. *"On n'a pas besoin de journaux"*, nous a-t-on répondu sur place, à l'adresse de son siège social. *"Nous ne manquerons pas d'entamer une procédure pour tout propos mensonger alors que la preuve [la note d'information datée du 10 juin 2022] du caractère privé de la rue vous a été communiquée"*, nous a même transmis par message écrit l'un des habitants. Le jour où vous fermez la porte, on vous dira que vous faites chier tout le monde.

Un habitant

Ces derniers justifient cette fermeture par des raisons de sécurité, de propreté, et assurent être dans leur bon droit. *"Si, chez vous, vous laissez votre porte d'entrée ouverte, peut-être qu'il y a un mec qui, pour aller acheter le pain, voudra passer par là et sauter de la fenêtre pour gagner un quart d'heure"*, lance le propriétaire d'une habitation dans l'avenue. *Alors, vous êtes sympa, vous le laissez faire un temps, puis le jour où vous fermez la porte, on vous dira que vous faites chier tout le monde."*

École primaire et stade municipal

En 2021, le CIQ Saint-Giniez Prado Plage a bien mandaté un géomètre pour éclaircir la situation. Ce dernier conclut au caractère public de la voie. *"En l'état des éléments consultés [le plan cadastral ainsi que le fichier national Fantoir, ancêtre du fichier Topo], l'avenue Ferdinand Flotte est publique sans ambiguïté"*, écrit l'expert Bernard Masala. Jean-Marie Fortès, secrétaire général du CIQ Saint-Giniez Prado Plage, précise qu'un dossier épais de *"vingt centimètres"* a été constitué au fil du temps et atteste du caractère public de la route.

Dix ans plus tôt, le président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Eugène Caselli, adressait un courrier à Dominique Tian, maire d'arrondissement de l'époque : *"Je m'interroge sur l'opportunité d'intégrer"*

[l'avenue Ferdinand Flotte] *dans le domaine public routier communautaire.*" Il faut dire que la privatisation de l'avenue complexifie l'accès à l'école primaire Flotte et au stade municipal Flotte. "*Créer une liaison par l'avenue Ferdinand Flotte et l'avenue du Chalet pourrait permettre un autre accès aux équipements sportif et scolaire*", précise le rapport joint au courrier de la métropole.

Statu quo

Déjà à l'époque, les habitants de la résidence de la Cadenelle, séparés de l'école primaire par l'avenue Ferdinand Flotte, avait formé un collectif et soutenaient que la voie était publique. L'avenue Ferdinand Flotte et l'avenue du Chalet abritent une cinquantaine d'habitations, contre près de 600 appartements pour la résidence de la Cadenelle.

Joint par téléphone, Éric Méry, adjoint à l'urbanisme à la Ville de Marseille, se dit aujourd'hui favorable à l'ouverture de cette voie. Si l'avenue Ferdinand Flotte s'avère publique, les deux portails installés aux extrémités seraient illégaux, confirme l'adjoint. Il y a plus de deux ans, la Ville a formulé une demande auprès de la métropole pour rouvrir l'avenue aux piétons. Interrogée sur ce point, la métropole indique ne pas avoir trouvé trace de cette demande, et ne souhaite pas se prononcer sur la réouverture de la voie. En somme, la privatisation de l'avenue Ferdinand Flotte perdure pendant que les collectivités se renvoient la balle au-dessus du portail.